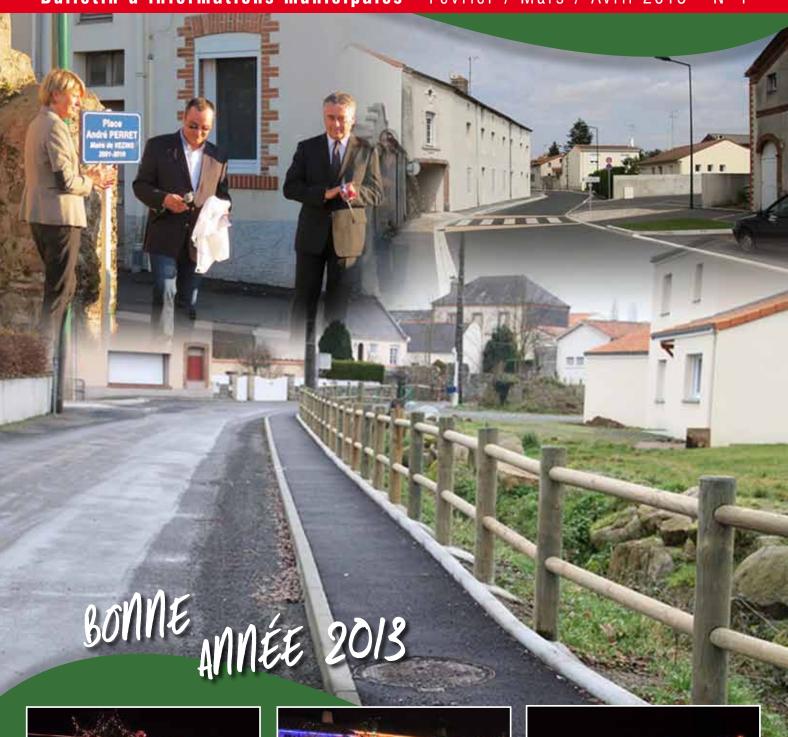
Vezinais



Bulletin d'informations municipales - Février / Mars / Avril 2013 - N°1









1^{er} prix concours concours des maisons illuminées

2^{ème} prix concours des maisons illuminées

3^{ème} prix concours des maisons illuminées

Le P'tat Vezinais 👺

Le prochain **P'tit Vezinais** paraîtra début mai.

Merci de bien vouloir nous adresser vos communiqués **avant le 15 mars 2013** à mairie.vezins49@wanadoo.fr

Ce P'tit Vezinais couvrira les mois de mai / juin / juillet/août/septembre 2013. Merci d'en tenir compte pour vos envois.

Le P'tit Vezinais est une publication municipale.

Editeur: Mairie

Place Flandres Dunkerque 49430 Vezins Tél. 02 41 49 02 60 - Fax 02 41 49 02 63

E mail : mairie.vezins49@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-de-vezins.com

Directeur de la Publication : Régis BOTTEREAU

Comité de rédaction :

Commission de communication, M. le Maire, adjoints au Maire, Nadège Onillon, Conseillers délégués et associations.

Graphisme, mise en page et Impression:

LGL Imprimerie – Trélazé **Distribution :** Bénévoles **Diffusion :** 750 exemplaires

Sommaire

Edito 3

Vie communale 4 à 11

Infos Mairie 12 à 15

Enfance et Jeunesse 16

Associations 17 à 25

Infos diverses 26 à 29

Infos pratiques 30

Agenda Loisirs, plans, calendrier collecte déchets

33 à 35

Monsieur le Maire et le comité communication sont heureux de vous présenter ce bulletin et remercient les annonceurs et les associations pour leur participation.





Travaux Publics & Particuliers

Terrassements en tous genres Assainissements - Voiries - Réseaux divers Goudronnage - Enrobés Livraison : pierre, gravier, sable

VEZINS - 02 41 64 40 14



Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

L'année 2012 est achevée et malheureusement 2013, dans le domaine de l'emploi s'annonce morose. En effet, la crise économique n'est pas terminée et l'ensemble des entreprises françaises sont inquiètes. Du fait de cette crise sans précédent, nous devons être très prudents vis-à-vis des budgets de nos collectivités car les dotations de l'état et les subventions sont d'autant plus restreintes. Néanmoins, il ne faut pas sombrer dans le pessimisme mais rester très vigilant.

L'année 2012 a vu la réalisation de nombreux projets tels que :

- la réfection de l'ensemble des façades et le remplacement des menuiseries de nos locatifs rue d'Anjou,
- la réfection de la façade arrière du Presbytère rue Saint Pierre,
- la réfection intérieure et extérieure de la Maison des Associations,
- la mise en place d'un distributeur automatique de billets,
- de nombreux travaux de voirie (réparation, création de trottoir, mise en sécurité etc....).

Avec l'année 2013, de nouveaux projets vont voir le jour. Comme vous avez pu le voir dans la presse, nous avons décidé de voter le budget au mois de décembre 2012 au lieu du mois de mars/avril comme les années précédentes, avec une volonté de travailler en année calendaire pour faciliter la mise en œuvre de nos réalisations, aussi bien auprès des entreprises intervenantes gu'auprès des services administratifs et techniques de la commune.

Voici quelques exemples de travaux qui seront réalisés en 2013 :

- La rénovation complète du terrain de tennis situé près de la Coulée des Douves.
- La transformation des vestiaires de la salle des sports pour passer de 3 à 4 vestiaires, chaque vestiaire sera équipé de douches. Un nouveau chauffage va être mis en place pour augmenter le confort des utilisateurs. De plus, le nombre de bancs fixes autour de la salle en intérieur sera augmenté.
- Le remplacement de l'ensemble des menuiseries de la Maison des Associations ainsi que du locatif situé à l'étage et une mise en peinture de l'ensemble de la façade.
- L'achat d'une balayeuse de voirie dédiée aux trottoirs pour effectuer une action mécanique plus forte en vue de supprimer l'humus qui se forme et retarder au maximum la prolifération des mauvaises herbes.
- La réfection en enrobé des trottoirs du lotissement du Couvent en 2 tranches, 1 cette année et l'autre sur 2014, projet qui aurait dû être réalisé en 2012 mais qui, compte tenu des travaux importants d'assainissement, a dû être reporté.

A travers cet éditorial, je tiens à rappeler à ceux qui n'auraient pas vu la presse que le Conseil Municipal a lancé un recrutement par le biais d'un cabinet, pour un médecin roumain qui devrait arriver sur notre commune au mois d'avril 2013. Cette action se fait en partenariat avec le Docteur VANDANGEON qui l'accueillera dans ses locaux. Plusieurs mois après, nous lancerons un deuxième recrutement pour que, sur notre commune, nous puissions toujours bénéficier d'un service médical de proximité avec 2, voire 3, médecins généralistes. De ce fait, c'est également la continuité de la pharmacie qui est assurée car sans prescription, elle serait probablement vouée à disparaître.

Au niveau urbanisme, la deuxième tranche du lotissement a été mise à la vente en juin 2012. Pour l'instant, il reste dix lots disponibles et la tranche 1 est complète.

La commune a aussi commencé une réflexion pour la création d'un futur lotissement derrière le calvaire Route de Maulévrier, ce qui permettrait de régler un gros problème d'assainissement concernant de nombreux administrés. Malheureusement la Commune n'a pas trouvé encore de terrain d'entente sur le prix avec Madame LEGUÉ, propriétaire des terrains. Malheureusement, la commune étudie actuellement les recours possibles.

A travers ce mot, je tiens à féliciter et à remercier l'ensemble des associations de Vezins pour leur dynamisme car elles contribuent au rayonnement de notre commune.

Je tiens aussi à exprimer ma compassion et ma solidarité aux familles qui ont connu un décès au cours de cette année. Au nom du conseil municipal, je vous souhaite une très bonne année 2013.

Le Maire, Cédric VAN VOOREN

Le P'tit Vezinais 🎇

Vie communale

Compte-rendu des commissions

COMMISSION URBANISME - CIMETIERE - ELECTIONS

Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (extrait du conseil municipal du 29 novembre 2012)

Le Préfet de Maine-et-Loire demande aux communes de se prononcer sur le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux dans le cadre de l'enquête publique qui se déroule actuellement. Le Conseil municipal émet un avis favorable.

Acquisition de terrains rue de l'Épiletterie (extrait du conseil municipal du 29 novembre 2012)

Suite à une proposition d'acquisition des parcelles situées près du calvaire de la rue de l'Épiletterie, Mme Legué a répondu à la Commune que le montant offert était nettement insuffisant, une offre émanant d'un privé à 13 € le m² ayant déjà été refusée. Elle souhaite donc en obtenir plus. Par ailleurs, une des raisons de la volonté d'urbaniser ces parcelles est le souhait de la Commune de permettre à la CAC de raccorder au réseau d'assainissement ce quartier (impasse Saint Crespin, rue de l'Épiletterie et route des Bois). Mme Legué estime que cet argument est irrecevable car il n'est pas du ressort des particuliers. Pourtant, qu'ils soient raccordés ou non, ce sont bien les particuliers qui payent la redevance assainissement ou la mise aux normes de leur assainissement individuel.

Elle argumente ensuite sur la position du terrain entre deux routes départementales. En termes d'urbanisme, il semble plutôt que ce soit une contrainte supplémentaire qu'un avantage. La Mairie a pris contact auprès du service juridique de la CAC pour connaître les démarches possibles comme la déclaration d'utilité publique. Une estimation sera demandée à France Domaines.

- Projet de Plan Local d'Urbanisme de Nuaillé (extrait du conseil municipal du 29 novembre 2012)

En tant que commune limitrophe, le Conseil municipal de Nuaillé demande l'avis de celui de Vezins sur son projet de Plan Local d'Urbanisme. Les élus émettent un avis favorable.

Lotissement de la Gagnerie II – Permis d'aménager modificatif (extrait du conseil municipal du 18 décembre 2012)

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à déposer un permis d'aménager modificatif relatif à la seconde tranche du lotissement de la Gagnerie. Il s'agit de rectifier une différence de limite entre le bornage et le règlement graphique pour le lot n°46. Éventuellement, le lot n°47 pourra être divisé en deux suite à une demande d'un acquéreur potentiel. La décision sera prise en fonction des devis de division et de création de branchements.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – Avis (extrait du conseil municipal du 18 décembre 2012)

Il s'agit de se prononcer sur la fusion de la Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC) et de la Communauté de Communes du Bocage (CCB).

Le Préfet de Maine-et-Loire demande l'avis des communes membres sur la fusion des deux intercommunalités au 1^{er} janvier 2014. Eu égard à la charge de travail des services financiers et juridiques à fournir pour préparer l'intégration d'une commune ou d'une intercommunalité, et considérant le problème délicat que va poser la représentativité des membres d'une intercommunalité au sein de son organe délibérant suite à la réforme récente de l'intercommunalité, le Conseil municipal décide de refuser la fusion entre la CAC et la CCB sauf si Bégrolles-en-Mauges adhère également au 1^{er} janvier 2014 et non au 1^{er} janvier 2015 comme cela est envisagé actuellement.

Reconduction de l'ATESAT pour 2013 (extrait du conseil municipal du 18 décembre 2012)

L'ATESAT (Assistance Technique de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) est fournie aux communes de moins de deux mille habitants par la DDT. Il s'agit d'une aide technique sur les travaux de voirie, la sécurité routière, Cela représente un coût de 500 € par an. La précédente convention couvrait trois années (2010-2012). Il s'avère que, suite aux réformes structurelles de l'État, pour en obtenir le bénéfice, les communes doivent en demander la reconduction pour l'an prochain.

Le Conseil municipal demande donc la reconduction de l'ATESAT pour 2013 auprès de la DDT.

<u>Cimetière</u>:

Dans notre commune, les inhumations traditionnelles sont encore adoptées par la majorité des familles. Cependant, un nombre croissant choisit la crémation, signe d'une évolution constante dans la manière d'appréhender une sépulture. Afin de permettre à chaque famille d'honorer ses défunts en son âme et conscience ou de suivre les instructions laissées par la personne décédée, toutes les



possibilités sont maintenant disponibles dans le cimetière, savoir les fosses pour y déposer le cercueil, des cavurnes ou un columbarium pour recueillir les urnes contenant les cendres ou encore le jardin du souvenir qui permet de disperser les cendres après la crémation.

Lotissements:

L'évolution du lotissement de la Gagnerie est très satisfaisante. En effet, les 33 lots qui constituent la première tranche sont vendus ou en passe de l'être très prochainement. Vous pourrez d'ailleurs constater que de nombreuses maisons sont maintenant terminées et que certaines sont déjà occupées. Bienvenue à tous ces Vezinais, qu'ils soient anciens ou nouveaux. Pour la deuxième tranche, 8 lots font déjà l'objet d'une réservation ferme, une option est posée pour un autre et les 10 derniers d'une superficie



de 384 m² à 980 m2 sont actuellement disponibles au prix de 63 € T.T.C. le m². Cette évolution relativement rapide des réservations en tenant compte de la conjoncture actuelle, incite la municipalité à prévoir prochainement une nouvelle zone de construction afin de pouvoir répondre aux demandes. Un terrain situé dans le secteur de l'Epiletterie répond parfaitement aux critères d'autant qu'il est déjà classé en zone à urbaniser dans le Plan Local d'Urbanisme. La Communauté d'Agglomération du Choletais en charge de l'assainissement s'engage à effectuer les premiers travaux dès qu'un compromis de vente sera signé avec le propriétaire. L'avantage serait très important pour des occupants situés à proximité qui devront très prochainement mettre ou remettre aux normes leur installation d'assainissement autonome et qui auraient de ce fait la possibilité de se raccorder au réseau collectif pour un coût qui serait bien inférieur. Malheureusement, à ce jour, aucun accord n'est intervenu entre le propriétaire du terrain et la commune. J'ose espérer que le bon sens l'emportera.

Elections

La commission municipale complétée de Madame Marie-Madeleine BAUGÉ, déléguée du Tribunal de Grande Instance, et de Madame Mauricette MICHENAUD, déléguée de l'Administration, s'est réunie en fin d'année 2012. Cette rencontre a pour but de mettre périodiquement à jour la liste électorale.

La commission Urbanisme-Cimetière-Elections vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2013.

Jean-Marie GOURDON, Adjoint au Maire

1

COMMISSION PATRIMOINE / BATIMENTS / VOIRIE / TERRAINS

- Lanternes leds (extrait du conseil municipal du 29 octobre 2012)

Le SIEML va procéder au remplacement des 105 lanternes leds qui ont été changées il y a bientôt deux ans. En effet de nombreuses leds grillent déjà alors que leur durée de vie devrait être au-delà de 10 ans.

Syndicat forestier de Vezins (extrait du conseil municipal du 27 septembre 2012)

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré M. Thierry DE FOUGEROUX. Il lui a expliqué que plusieurs propriétaires de parcelles boisées se sont réunis pour créer le Syndicat Forestier de Vezins, dans un but de gestion durable, mais aussi pour mieux gérer le passage des promeneurs sur les propriétés privées.

- Travaux réalisés par l'entreprise Dogan – Façades rue d'Anjou et rue Saint Pierre (extrait du conseil municipal du 29 octobre 2012)

L'entreprise Dogan de Cholet a été chargée par la commune de réaliser de nouveaux enduits monocouche finition grattée sur les façades avant, côté droit et porche des locatifs situés rue d'Anjou et arrière du locatif rue Saint Pierre. Sauf pour la partie du porche, les travaux ne donnent pas du tout satisfaction, des fissures nombreuses et importantes étant apparues très rapidement après la fin des travaux.

Des échanges de courriers et une constatation sur place ont permis d'obtenir une solution non satisfaisante de la part de l'entreprise (rebouchage des fissures par application de résine et peinture minérale sur l'ensemble de la façade). On peut toutefois douter de la viabilité de cet enduit rafistolé sur le long terme.

Le Conseil municipal décide donc de refuser les travaux réalisés par l'entreprise Dogan, de lui renvoyer les factures impayées et de faire appel à un expert par l'entremise de SMACL Assurance dans le cadre du contrat de protection juridique que la Commune a passé avec cette société.

- Comptes-rendus de commissions communautaires (extrait du conseil municipal du 29 octobre 2012)

Le régime des subventions pour la plantation de haies a été modifié. Il faut désormais créer un évènement sur le thème de la haie pour obtenir le financement de 60%.

Le P'tit Vezinais 🎇

Vie communale

De nouvelles bennes vont être mises en place dans les déchetteries (Blanchardière et Cormier) pour y mettre les plastiques durs (exemple : salon de jardin) et les démantelables (exemple : sommier).

Un courrier a été envoyé aux communes concernées par les Poteries (Chanteloup-les-Bois, Nuaillé et Vezins) pour une réduction simultanée de la vitesse à 70km/h des voies d'accès et à 50km/h en agglomération.

 - Marché en procédure adaptée – Marché à bons de commande – Travaux de voirie 2013/2016 – Lancement de la procédure (extrait du conseil municipal du 29 novembre 2012)

Monsieur le Maire rappelle que la Commune, pour tous ses petits travaux de voirie, lance périodiquement un marché à bons de commande. Celui qui a été lancé en 2008 arrive à terme cette année. Il convient donc de relancer une consultation des entreprises. Il rappelle que le marché à bons de commande est un type de marché conclu pour un an, renouvelable de manière expresse trois fois au maximum, soit une durée maximale de quatre ans. Un montant annuel plafond des achats, et éventuellement un montant plancher, doivent être déterminés. Le montage du

dossier de consultation et l'analyse des offres sont réalisés avec le concours de l'unité territoriale de la DDT Cholet dans le cadre de l'ATESAT.

Le Conseil municipal décide de lancer une consultation en procédure adaptée en vertu des articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics pour un marché à bons de commande pour les travaux de voirie de 2013 à 2016 et définit un montant plancher annuel de 21 000 € HT et un montant plafond annuel de 84 000 € HT, soit un montant maximal pour ce marché de 400 000 € HT. Il décide des critères de jugement des offres suivantes : prix des prestations appréciées après valorisation d'une grille de jugement des offres, valeur technique des offres appréciées au vu du contenu du SOSED et du mémoire justificatif. Il charge Monsieur le Maire de l'exécution de la procédure de consultation et de la conclusion du marché dans le cadre défini ci-dessus et l'autorise à signer le marché et les pièces annexes.

La commission patrimoine – bâtiments- voirie – terrains vous souhaite une bonne année 2013.



Marina DEFOIS, Adjointe au Maire

COMMISSION ENVIRONNEMENT / AGRICULTURE

- Avis sur le Schéma Régional Éolien (extrait du conseil municipal du 29 octobre 2012)

Ce schéma, engagé par l'État et la Région, doit définir les zones favorables à l'implantation d'éoliennes sur l'ensemble du territoire régional. La Commune de Vezins est totalement classée en zone favorable. Le Conseil doit donner un avis. Les élus présents, à 8 voix pour et 5 contre, donnent un avis favorable au projet de Schéma Régional Éolien terrestre des Pays de la Loire élaboré par le Préfet de Région des Pays de la Loire et le Président du Conseil Régional sous réserve que le zonage de celui-ci s'adapte aux évolutions de la contrainte aéronautique de l'Aérodrome de Cholet.

- Éoliennes (extrait du conseil municipal du 29 novembre 2012)

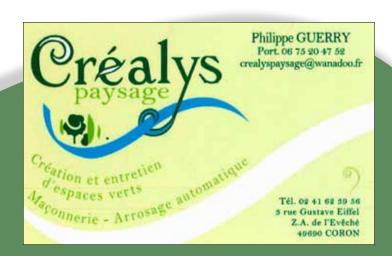
Une présentation devant les élus sera faite prochainement par David Énergies. Cette entreprise, qui a construit les éoliennes de La Tourlandry, souhaite expliquer ce que pourrait être un projet sur les communes de Vezins, Coron et Chanteloup-les-Bois.

La commission environnement et agriculture vous offre ses meilleurs vœux pour l'année 2013.



Michel HERVÉ, Adjoint au Maire





COMMISSION SOCIALE

Réunion de présentation d'Adomi Facil (extrait du conseil municipal du 27 septembre 2012)

Michel HERVÉ présente la structure. Adomi Facil propose des services permettant le maintien à domicile (aides ménagères, auxiliaires de vie, portage de repas à domicile,...). Le coût horaire d'une aide ménagère ou d'une auxiliaire de vie est le même : 21,43 € de l'heure. Une équipe est assignée à chaque abonné, le personnel intervenant est donc censé être toujours le même.

- Médecingénéraliste: choix d'un cabinet de recrutement (extrait du conseil municipal du 29 octobre 2012)

Le Docteur VANDANGEON part en retraite dans environ deux ans. Or, plus de médecin dans une commune, cela signifie des problèmes d'accès aux soins pour les personnes âgées ou les personnes à la mobilité réduite. Cela peut aussi impliquer une difficulté pour obtenir des rendez-vous chez les médecins d'autres communes car ils sont déjà débordés comme cela se passe à Chemillé depuis le départ du Dr JODRY. C'est aussi un danger potentiel pour la survie de la pharmacie à long terme, les patients pouvant aller acheter les médicaments là où ils se font soigner.

Aussi, pour éviter les problèmes de désertification médicale que connaît la commune de La Tourlandry, ou les problèmes de recrutement qu'a connu la commune de La Romagne, il semble utile d'anticiper le départ de Jacques VANDANGEON le plus tôt possible. La commune de La Romagne, après avoir vainement cherché pendant plus d'un an et demi un médecin français, et subi le désintérêt du Conseil de l'Ordre pour ce problème, s'est tournée vers le cabinet de recrutement MBM Professionnel Conseil et Mme Maria VARVARA pour faire venir de Roumanie un médecin généraliste. Les médecins roumains étudient la médecine générale pendant 7 ans, comme en France, et ont 2 ans supplémentaires de spécialisation obligatoire.

Outre le cabinet de recrutement, la commune de La Romagne a investi dans un cabinet neuf et réglé une location de logement pendant un an. Le Dr VANDANGEON est prêt à accueillir le nouveau médecin dans son cabinet pour le former et l'accompagner au niveau administratif.

Des solutions similaires ont été apportées depuis plusieurs années dans des communes comme La Verrie ou Les Épesses en Vendée. Les difficultés pour l'arrivant sont liées à l'intégration et à l'apprentissage des noms français des médicaments. Pour l'intégration, on peut favoriser l'arrivée d'un médecin qui a une famille. Le choix de la Roumanie, pays de tradition francophile, permet de trouver des médecins qui parlent déjà la langue française correctement. Le coût d'un recrutement via ce cabinet se monte à 8 000 €. Le Conseil municipal approuve le principe du recrutement d'un médecin pour préparer le départ en retraite du Docteur VANDANGEON dans deux ans et autorise Monsieur le Maire à passer un contrat avec le cabinet de recrutement MBM Professionnel Conseil dans cette optique.

Banquet de l'amitié

Dimanche 7 octobre 2012, Monsieur le Maire et son conseil accueillaient à la MCL une centaine de convives à l'occasion du « repas des aînés ». Autour d'un bon repas préparé par le « Lion d'Or » et servi par les « vingt ans »de la commune, dans une ambiance festive et animée par « Jean-Claude Mélody », chansons, refrains s'enchaînent au cours de l'après-midi. En fin de soirée quelques danseurs tournent sur la piste pendant que certains discutent ou jouent à la belote. Merci à tous ceux qui ont participé à l'organisation et à la réussite de cette belle journée.



A vos agendas, espérant vous retrouver cette année le dimanche 6 octobre 2013.

La commission sociale vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2013.

Michel HERVÉ, Adjoint au Maire





COMMISSION SCOLAIRE / RESTAURANT / PERISCOLAIRE

- Permis cantine non signé (extrait du conseil municipal du 27 septembre 2012)

Un permis est revenu non signé. Il est décidé d'informer les parents que les punitions seraient les mêmes que le permis soit signé ou non.

- Convention pour la mise en place de l'Environnement Numérique Terrestre (extrait du conseil municipal du 27 septembre 2012)

L'Environnement Numérique Terrestre (ENT) consiste en la création sur internet d'un lieu d'échanges d'informations (notes, devoirs, plannings,...) à destination des écoles, des élèves et de leurs parents. Dans le cadre de la convention, la commune devrait participer au coût de fonctionnement en fonction du nombre d'élèves concernés, l'installation étant offerte par le Rectorat la première année. Les enseignants de l'école publique ont déclaré ne pas voir l'utilité du procédé. Aussi, les élus présents décident de ne pas donner suite.

Les subventions versées au Burkina Faso par la commune contribuent à différentes actions à savoir, l'achat de







matériel, tel que du mobilier, des tableaux et manuels pour l'école de Likinkelse.

La commission scolaire / restaurant périscolaire vous souhaite une très bonne année 2013.

Régis BOTTEREAU, Adjoint au Maire



COMMISSION ANIMATION / COMMUNICATION

Pour cette année 2013, le P'tit Vezinais paraîtra 3 fois au lieu de 4, le premier en couleur sortira en février (bulletin annuel), le deuxième sortira en noir et blanc en mai et le troisième en octobre pour la présentation des nouveaux bureaux des associations et le quatrième qui était en période des vacances d'été est supprimé car il faisait doublon avec celui d'octobre. Nous reconduisons les encarts publicitaires dans les bulletins pour le financer en grande partie.

Nous sortirons aussi en ce début d'année le « Bienvenue à Vezins » remis à jour. Il sera également consultable sur le site internet de la commune.

En fin d'année, nous avons rencontré la société Agena 3000 pour une présentation de ce que pourrait être le futur site internet de Vezins avec une nouvelle apparence, des fonctionnalités plus nombreuses et une accessibilité pour tous notamment pour les mal voyants. Nous espérons pouvoir donner accès à ce nouveau site courant de l'année, sachant que l'adresse du site ne changera pas : www.mairie-de-vezins.com

La commission communication vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2013.



Régis BOTTEREAU, Adjoint au Maire





COMMISSION FINANCES

APEL – Subvention complémentaire (extrait du conseil municipal du 27 septembre 2012)

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention complémentaire au profit de l'association des parents d'élèves de l'école privée d'un montant de 329,47 € dans le cadre de la convention passée avec l'association pour les trajets entre l'école et le bâtiment abritant le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire.

- APEL – Subvention complémentaire (extrait du conseil municipal du 29 novembre 2012)

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention complémentaire au profit de l'association des parents d'élèves de l'école privée d'un montant de 75,79 € dans le cadre de la convention passée avec l'association pour les trajets entre l'école et le bâtiment abritant le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire.

- Tarifs 2013 - Encarts publicitaires dans le bulletin municipal (extrait du conseil municipal du 29 octobre 2012)

Le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs qui seront exigibles auprès des entreprises participantes à compter du 1^{er} janvier 2013, pour les différents types d'encarts publicitaires insérés dans le bulletin municipal :

Tarifs pour une parution dans le bulletin en couleurs :

En quatrième de couverture

- Pleine page : 540 €
 - Une demi-page : 310 €
 - Un quart de page : 190 €

En pages intérieures

- Une demi-page : 240 €
- Un quart de page : 130 €
- Un huitième de page : 70 €

Tarifs comprenant deux bulletins en noir et blanc :

En quatrième de couverture

- Pleine page: 240 €
- Une demi-page: 165 €
- Un quart de page: 135 €

En pages intérieures

- Une demi-page : 144 €
- Un quart de page : 110 €
- Un huitième de page : 82 €

Indemnité de gardiennage de l'église – Attribution à M. Gilbert BERNIER (extrait du conseil municipal du 29 novembre 2012)

Le Conseil municipal attribue l'indemnité de gardiennage de l'église à M. Bernier. Le montant est inchangé par rapport à 2011 (474,22 €).

- Comité des Fêtes – Subvention complémentaire (extrait du conseil municipal du 18 décembre 2012)

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention complémentaire au profit du Comité des Fêtes pour un montant de 520,95 € dans le cadre de l'organisation de la fête qui s'est déroulée le 14 juillet 2012 autour du feu d'artifice payé par la commune. Ce montant couvre notamment le cachet du groupe qui s'est produit ce soir-là.

- Tarifs 2013-2014 (extrait du conseil municipal du 18 décembre 2012)

Le Conseil décide de fixer les tarifs de location de la salle principale et de la salle annexe de la Maison Commune de Loisirs en 2013/2014 comme suit :

			2013			2014	
ACTIVITÉS		Salle Principale	Salle annexe	les 2 salles	Salle Principale	Salle annexe	les 2 salles
Associations concours de	Vezins	115€	75 €	190 €	115€	75 €	190 €
belote, loto, jeux,	Extérieur	325€	200 €	525€	330€	205 €	530€
Manifestations associatives entrées payantes ou sur cartes	Vezins	310€	160 €	470 €	310€	160€	470 €
	Extérieur	525€	260€	785 €	530€	265 €	790 €
Particuliers et sociétés	Vezins	220€	125€	345 €	220€	125€	345 €
(réunions prof., repas de famille, de classe,)	Extérieur	270 €	170€	440 €	275 €	175 €	445 €
	Vezins	115€	75 €	190€	115€	75 €	190 €
Vin d'honneur	Extérieur	325 €	200 €	525€	330 €	205 €	530€
Mariage	Vezins	400 €	/	610€	400 €	/	610€
	Extérieur	640 €	/	990 €	645 €	/	995 €
Journée supplémentaire	Vezins et Extérieur	150€	110€	260 €	150€	110€	260 €
1/2 journée supplémentaire	Vezins et Extérieur	75 €	55€	130€	75 €	55€	130€
Chauffage au-delà de 4 heures	par heure	20 €	15€	/	25 €	20 €	/
	Toute	heure débuté	e sera facture	ée	,		
Arrhes mariage		200 €	/	250 €	200 €	/	250€
Arrhes autres locations		100 €	50€	150 €	100 €	50€	150€
Caution forfaitaire	700 €			,	Caution f	orfaitaire	700 €
Caution ménage	100 €				Caution	ménage	100€
Sono	30 € /journée				Sono 30 € / iournée		

Le prix des concessions pour 2013 est fixé à :

- concession trentenaire de 1 m²:	25,00 €
- concession trentenaire de 2 m ² :	50,00€
- concession trentenaire de 4 m ² :	100,00 €
- caveau cinéraire trentenaire :	350,00 €
- concession quinzenaire - columbarium :	705,00 €
(1 plaque gravée i	ncluse)
- concession trentenaire - columbarium :	935,00 €
(1 plaque gravée i	ncluse)
- gravure de plaque supplémentaire :	60,00€

- dispersion au Jardin du Souvenir :.....50,00 € (1 plaque gravée incluse).

(pour le columbarium)

Les frais de garde des animaux errants pour 2013 sont inchangés, soit 60 € pour le forfait de prise en charge et 25 € pour le forfait d'hébergement journalier. La location d'une table et de deux bancs reste à 5 €. Chaque lot d'une table et de deux bancs supplémentaires coûtera 2 € en plus.

- Vote du budget primitif 2013 (extrait du conseil municipal du 18 décembre 2012)

Après vote des élus, le budget principal s'équilibre en dépenses comme en recettes :

En **fonctionnement**, à la somme de 1 051 250,00 € répartie comme suit :

En recettes:

511 000 € d'impôts et taxes, 350 650 € de dotations et de participations, 109 500 € en loyers et remboursements, 62 600 € en produits des services, 12 500 € en atténuation de charges et 5 000 € en opération d'ordre entre section;

En dépenses :

299 600 € en charges externes, 269 700 € en charges de personnel, 225 700 € en autres charges de gestion courante, 30 000 € en intérêts de la dette, 20 000 € en amortissement, 4 000 € en atténuation de produits et 202 250 € en virement à la section d'investissement;

En <u>investissement</u>, à la somme de 402 250 € répartie comme suit :

En recettes:

202 250 € de virement de la section de fonctionnement, 45 000 € de FCTVA (remboursement de TVA sur une partie des dépenses d'investissement de 2011), 14 000 € de taxes d'urbanisme, 20 000 € d'amortissement et 121 000 € d'emprunt représentant la contraction du déficit d'investissement de l'exercice 2012 et l'excédent de fonctionnement de l'exercice de 2012 reporté en section d'investissement en 2013 (ces deux chiffres ne pourront être inscrits qu'après le vote du compte administratif 2012 en février/mars 2013);

En dépenses :

140 000 € en remboursement de capital de la dette, 4 339,81 € en report pour la modification du PLU (compte 202), 2 200,00 € pour la création du site internet (compte 205), 106 529,51 € en bâtiments (dont 1 250 € pour la mairie ; 600 € pour l'école publique ; 21 200 € pour la salle des sports dont la réfection des vestiaires ; 950 € pour la MCL ; 15 350 € pour l'église ; 500 € pour le local périscolaire; 32 130 € pour la maison des associations et du locatif situé au-dessus avec le changement des huisseries, la réfection de la façade, une enseigne et le carrelage des marches ; 600 € pour la gendarmerie et 4 000 € pour les locatifs de la rue d'Anjou; ainsi que 29 949,51 € de report de 2012 correspondant aux sommes provisionnés pour les malfaçons supposées dans les travaux de ravalement de façades réalisés par l'entreprise Dogan), 80 463,50 € pour la voirie (dont 3 000 € en signalisation ; 3 700 € pour l'éclairage public et les réseaux électriques ; 3 500 € pour la création de stationnements rue des Frairies et lotissement de l'Épiletterie par marquages au sol ; 5 000 € pour la réfection des trottoirs route des Poteries ; 2 296,32 € pour la rue d'Anjou ; 3 716,45 € pour le remplacement de la brique par de l>enrobé au rond-point de Coron ; 40 000 € pour une première tranche de réfection en enrobé des trottoirs du lotissement du Couvent ; ainsi que 19 250,73 € - 12 933,25 € pour les trottoirs en enrobé de la rue du Parc et 6 317,48 € pour le remplacement de 15 lanternes), 22 551,78 € pour la réfection du terrain de tennis en béton poreux, 31 915,40 € en matériel et mobilier divers dont 27 115,40 € pour une balayeuse destinée aux trottoirs ; 1 500 € en matériel informatique; 1 300 € pour les ateliers communaux et 2 000 € pour l'école publique, 3 500 € pour l'acquisition de dix nouveaux cavurnes au cimetière, 750 € en plantation, 5 000 € pour la Coulée des Douves et 5 000 € en opérations d'ordre entre section.

Participation aux frais de scolarité des communes extérieures (extrait du conseil municipal du 18 décembre 2012)

Le Conseil municipal décide de définir le montant de la participation des communes extérieures pour les élèves inscrits à l'école publique de l'Èvre en 2011 payable en 2012 à 1 287,20 € par élève inscrit en maternelle et 338,20 € par élève inscrit en primaire. Chaque commune devra régler la participation en fonction du nombre d'élèves et au prorata de leur durée d'inscription.

La commission finances et moi-même vous souhaitons une bonne année 2013, pleine de bonheur.

Arnaud MUZEAU, Conseiller Délégué aux finances

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

- Réunion annuelle des associations (extrait du conseil municipal du 27 septembre 2012)

Michel PORTAL présente le compte-rendu de la réunion annuelle avec les associations qui s'est déroulée le 14 septembre. Hors réunion, le basket a fait une remarque sur la fréquence du ménage dans les douches de la salle de sport par la Commune. Monsieur le maire rappelle que les associations utilisatrices doivent faire un nettoyage aussitôt après leur passage. Un courrier leur avait été fait en ce sens.

- Convention pour l'organisation de la Fête de la Musique (extrait du conseil municipal du 27 septembre 2012)

Monsieur le Maire informe qu'il rencontrera M. Jérémy GUIBERT du Comité des Fêtes. Le but de cette réunion est de fixer pour la Commune et pour les organisateurs leur domaine de responsabilités respectives. Une convention sera signée dans cette optique. Un projet de cette convention est validé par les élus.

- Demande du CSI Chloro' Fil (extrait du conseil municipal du 29 octobre 2012)

Le CSI demande la mise à disposition d'une salle à la Maison des Associations pour y installer des postes informatiques à destination des ateliers informatiques et pour créer un point d'accès internet, notamment pour les jeunes, en y intégrant formation et information autour de ce média, et pour les associations. Dans ce cadre, il est nécessaire de

voir le coût d'installation d'internet dans ce bâtiment, voire d'une borne wifi.

- Convention pour l'utilisation des salles communales par le Conservatoire du Choletais (extrait du conseil municipal du 18 décembre 2012)

Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention avec la Communauté d'Agglomération du Choletais par laquelle le Conservatoire peut utiliser à titre gratuit la Maison des Associations pour ses cours et la MCL pour ses manifestations.

Convention pour l'adhésion au réseau intercommunal de bibliothèques (extrait du conseil municipal du 18 décembre 2012)

Pour continuer à bénéficier du soutien du Bibliopôle (ex BDP), les communes doivent signer des conventions avec la CAC marquant un minimum d'implication, notamment financière, de la commune et actant un effort supplémentaire de la CAC. Au final, trois conventions seront conclues (CAC – Conseil Général, Communes – Conseil Général et Communes – Association gestionnaire – CAC). Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention avec la Communauté d'Agglomération du Choletais définissant le rôle de chacun pour permettre le fonctionnement de la bibliothèque Marque-Pages.

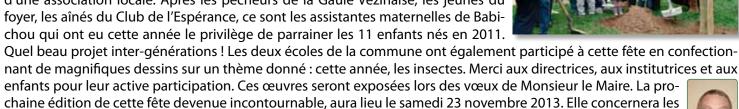
OPERATION « UN BEBE, UN ARBRE »

L'inter génération au service de l'environnement.

Suite à un constat : aucune manifestation pour notre environnement et notre cadre de vie n'est organisée sur la commune. Il y a 4 ans, profitant des travaux de la Coulée des Douves, le Conseil Municipal décide de lancer un programme de plantation en créant l'opération « Un Bébé, Un

Arbre ». Cette petite fête conviviale se déroule au mois de novembre, autour de la Sainte Catherine. Cette opération permet à chaque enfant né dans l'année précédente, de planter son arbre ou son arbuste. Cette année, un seul arbre, pour tous les enfants, a été planté près des jeux. Chaque enfant est parrainé par un membre d'une association locale. Après les pêcheurs de la Gaule Vezinaise, les jeunes du foyer, les aînés du Club de l'Espérance, ce sont les assistantes maternelles de Babichou qui ont eu cette année le privilège de parrainer les 11 enfants nés en 2011.

bébés nés en 2012. La commission associative et culturelle vous souhaite une bonne année 2013.



Michel PORTAL, Conseiller délégué à la vie associative et culturelle



Les dates des prochains conseils municipaux :

Mardi 12 février 2013 à 18h30, mardi 26 mars 2013 à 18h30, jeudi 25 avril 2013 à 18h30, jeudi 23 mai 2013 à 18h30, jeudi 27 juin 2013 à 18h30, mardi 17 septembre 2013 à 18h30, mardi 29 octobre 2013 à 18h30 et le mardi 26 novembre 2013 à 18h30.

Vezinais

Infos mairie

Etat civil



Naissances

19 octobre 2012 : Manon COTTENCEAU 30 octobre 2012 : Alys LACORNE SABATINI 26 novembre 2012 : Simon BERGER 15 janvier 2013 : Ëmma LOISEAU

Recensement de la population

A compter du 1^{er} janvier 2013 la population légale en vigueur pour la commune de Vezins compte 1 671 habitants (selon le dernier recensement réalisé en 2012 par l'INSEE).

Décès

Le 1er octobre 2012 : Pierre VIGNEAU

Le 19 décembre 2012 : Jean-Claude LEQUITTE Le 23 décembre 2012 : Jean-Claude CUBIN Le 26 décembre 2012 : Aimé CESBRON

Le 6 janvier 2013 : Pierre CESBRON Le 9 janvier 2013 : Louis BODY

Le 12 janvier 2013: Bernard DOINEAU

Le 13 janvier 2013 : Colette ROULLEAU (née SERRAULT)

Le 18 janvier 2013 : Anne Marie BOUSSION



POMPES FUNÈBRES BLOUIN - JÉGO

6, rue Vallée 49310 VIHIERS Tél. 02 41 70 81 96 Fax. 02 41 75 78 85 Organisation obsèques
Démarches et formalités
Contrats prévoyance obsèques
Transports toutes distances
Articles funéraires
Exposition de monuments
Fleurs

Enregistrez-vous comme détenteur d'équidé

Afin de pouvoir agir en cas de crise sanitaire équine et pouvoir facilement localiser les lieux accueillant des chevaux sur Vezins, la réglementation prévoit depuis le 25 juillet 2010 que tout détenteur d'équidé(s) doit s'enregistrer auprès de l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation via le SIRE (Système d'Information Relatif aux Equidés) pour se mettre en règle. Le non respect de cette déclaration est passible d'une amende de catégorie 3 (450€). Pour en savoir plus sur l'aspect réglementaire consultez la page sur la réglementation concernant les lieux de détention et le registre d'élevage.

Objectif de la déclaration



Cette mesure vise à répertorier tous les lieux susceptibles d'accueillir des équidés (cheval, poney ou âne) : pré, structure équestre, foirail etc., de façon temporaire ou permanente, en vue de mettre en place les actions

sanitaires nécessaires en cas d'épidémie. Par la suite, tout nouveau détenteur, personne responsable d'un de ces lieux, qu'il soit professionnel ou particulier, propriétaire ou non des équidés hébergés, et quelle que soit l'utilisation des équidés détenus (exception : les cliniques vétérinaires) devra s'enregistrer avant l'arrivée du premier cheval sur le lieu. Suite à leur enregistrement, il recevra un accusé de réception, qui lui servira de justificatif en cas de contrôle. Cet accusé de réception comporte le n° de détenteur.

Autorisation de sortie de territoire pour les mineurs

Les autorisations de sortie du territoire (AST) individuelles et collectives pour les mineurs français voyageant à l'étranger sans leurs parents sont supprimées depuis le 1^{er} janvier 2013 (circulaire du 20 novembre 2012 INTD 1237286C).

Un mineur français pourra franchir les frontières, muni de son seul passeport en cours de validité ou de sa carte nationale d'identité (pour les pays tels que ceux de l'Union Européenne par exemple).

Quelques pays imposant des modalités spécifiques notamment pour les mineurs, il convient de vérifier préalablement les documents demandés, sur l'espace dédié du ministère des affaires étrangères www.diplomatie.gouv.fr (rubrique « Conseil aux voyageurs »).

A noter: si l'un des parents exerçant l'autorité parentale souhaite s'opposer à la sortie du territoire du mineur, il peut recourir à une procédure spéciale d'urgence dite "mesure d'opposition en urgence à sortie du territoire français". La demande doit être déposée au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie. La mesure d'opposition en urgence est valable 7 jours. Le parent (demandeur) peut ensuite transformer cette mesure en une opposition conservatoire ou de longue durée.

Infos mairie

Démarchage à domicile



Plusieurs signalements ont été remontés aux services de la Mairie concernant des pratiques de démarchage à domicile ou encore par téléphone. Nous tenions à vous informer et à vous encourager à **renforcer votre vigilance** face à ce type de pratique! Des professionnels se réclament d'être missionnés par la mairie, or il n'en est rien.!

Sachez que la municipalité ne cautionne personne à se prévaloir de son autorisation pour ce type de démarche. Être sollicité à son domicile par des démarcheurs met l'acheteur potentiel en infériorité psychologique. Il est souvent plus difficile de dire non à un vendeur dans son salon que dans un magasin où il suffit de quitter les lieux. On risque donc de signer un contrat ou d'acheter des produits qui ne sont pas ce à quoi nous nous attendions!

Le démarchage à domicile donne parfois lieu à de véritables abus!

Dans tous les cas:

Vous disposez d'un délai de **7 jours pour vous rétracter** de votre engagement (que ce soit dans le cadre d'un achat, d'un abonnement ...). Le démarcheur **doit vous donner un exemplaire du contrat que vous venez de signer ; Ne payez jamais rien** avant l'expiration du délai de rétractation! (Sauf s'il s'agit d'un abonnement à un journal, seule exception à la réglementation!). Attention aussi à l'abus de faiblesse qui est un délit! La loi protège plus particulièrement les personnes qui sont en situation de faiblesse ou d'ignorance. Des sanctions pénales sont prévues pour ceux qui auront abusé d'une

personne en lui faisant souscrire des engagements « lorsque les circonstances montrent que cette personne n'était pas en mesure d'apprécier la portée des engagements qu'elle prenait ou de déceler les ruses ou artifices déployés pour la convaincre à y souscrire, ou font apparaître qu'elle a été soumise à une contrainte » (art. L. 122-8 du Code de la Consommation).

Restez sur vos gardes, et n'ouvrez pas votre porte sans quelques vérifications préalables En cas de doute ou constat flagrant, contactez les services de la Mairie au 02 41 49 02 60.

Encombrants

Les personnes âgées souhaitant se débarrasser d'encombrants (appareils ménagers et autres) sont invitées à se faire connaître en Mairie. Les employés communaux procéderont au ramassage :

Le vendredi 26 avril 2013

SYNERGENCES

Pour information le journal Synergences est téléchargeable sur le site de la CAC : www.agglo-choletais.fr/recherche/synergence.html

STOP PUB

Dans le cadre du programme de prévention des déchets, la Communauté d'Agglomération du Choletais propose aux usagers du territoire des autocollants « STOP PUB » à apposer sur leur boîte aux lettres. Ces autocollants sont à votre disposition à la Mairie.

Collecte Emmaüs

La collecte a lieu tous les 1^{er} samedis de chaque mois de 9 h à 12 h à la Maison des Associations – Place du Général de Gaulle à VEZINS.

Pour plus de renseignements, s'adresser à M. et M^{me} BOUVET Alain au 02 41 64 45 88.

Recensement militaire

Les jeunes Français de naissance doivent se faire recenser à la mairie entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire. <u>L'attestation de recensement</u>: est obligatoire, pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Si les délais ont été dépassés, il est toutefois possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Quelles pièces fournir?

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française),
- le livret de famille,
- un justificatif de domicile.

Balayage des rues

Lundi 4 février 2013 - Lundi 6 mai 2013 - Lundi 5 août 2013 Lundi 4 novembre 2013

Infos mairie

Décheterie

La Planchette à Vezins

Lundi 14 h à 17 h

Samedi: 9 h à 12 h / 14 h à 17 h

La Blanchardière à Cholet

Du lundi au samedi de 9 h 30 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00 Le dimanche de 9 h 30 à 12 h 00

Le Cormier à Cholet

Du lundi au samedi de 9 h 30 A 12 h et de 15 h 00 à 12 h 00 Le dimanche de 9 h 30 à 12 h 00

Ramassage des ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères (poubelle marron) a lieu tous les mercredis, le tri sélectif 1 jeudi sur 2 selon le planning de la Communauté d'Agglomération du Choletais (distribué en début d'année).

Déjections canines

Ramasser les déjections de son animal est un geste civique, écologique mais aussi un respect pour son animal, pour la commune et pour ses habitants. Ramasser les crottes de son animal est une responsabilité. C'est un geste simple et rapide, une habitude qui doit s'installer.

Civisme

Il est interdit de circuler à vélo dans le cimetière, par respect pour nos morts et pour ceux qui se recueillent.

Il y a une recrudescence du vandalisme; notamment le soir de Noël, des panneaux de signalisation ont été arrachés rue Saint Pierre. N'hésitez pas à nous transmettre vos témoignages car ces actes d'incivisme coûtent cher à l'ensemble des contribuables que nous sommes.

Don du sang

Chanteloup les bois - Nuaillé - Trémentines - Vezins

Assemblée Générale: samedi 23 février 2013 à 19 h 00 à Chanteloup les Bois à la MCL.

Collecte de sang de 16 h 30 à 19 h 30 :

- jeudi 14 mars 2013 à Trémentines
- vendredi 24 mai 2013 à Nuaillé
- mardi 13 août 2013 à Vezins à la MCL et la Salle Annexe
- mercredi 13 novembre 2013 à Chanteloup les Bois





Infos mairie

Nouveau à Vezins





DOSSIER CHIENS DANGEREUX, Comment prévenir les accidents?



La loi du 20 juin 2008 renforce les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie. Deux catégories de chiens dits « dangereux » existent. Les chiens d'attaque, qui

correspondent à la première catégorie, n'appartiennent pas à une race mais sont assimilables par leur morphologie aux races Staffordshire terrier (pitbulls), Mastiff (Boerbulls), et Tosa. Les chiens de garde ou de défense, qui correspondent à la deuxième catégorie, sont des chiens de races American Staffordshire terrier, Rottweiler, Tosa et des chiens assimilables par leur morphologie aux chiens de race Rottweiller.

Vous possédez ou envisagez d'acquérir un chien classé en 2ème catégorie ou en 1ère catégorie, vous avez des obligations.

- S'assurer de son identification par tatouage ou puce électronique.
- Vous devez être titulaire d'un permis de détention.

La délivrance de ce permis de détention par le maire de votre commune de résidence est conditionnée à la présentation de justificatif d'identification, de vaccination contre la rage, d'assurance responsabilité civile, de stérilisation (pour la 1ère catégorie), d'attestation d'aptitude en suivant une formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents, et d'évaluation comportementale. Les références du permis

de détention doivent être reportées dans le passeport pour animal de compagnie délivré par le vétérinaire.

Votre chien est âgé de moins de 8 mois : il vous sera délivré un permis provisoire valable jusqu'à son 1er anniversaire.

Votre chien est âgé de 8 mois et 1an : vous devez faire évaluer son comportement par un vétérinaire inscrit sur une liste départementale pour obtenir le permis de détention. Les propriétaires ou détenteurs sont invités à consulter en Mairie ou sur le site Internet de la Préfecture de Maine et Loire, la liste des vétérinaires et formateurs habilités.

- Museler et tenir votre chien en laisse sur la voie publique et lors du passage dans les parties communes d'un immeuble collectif.

NOUVEAU

La personne qui vous vend ou vous donne un chien doit vous fournir un certificat vétérinaire indiquant notamment la catégorie à laquelle il appartient.

Votre chien a mordu une personne :

Vous devez déclarer la morsure à la mairie de votre commune. En outre, votre chien devra être soumis à une évaluation comportementale par un vétérinaire inscrit sur une liste départementale.

Le défaut de permis de détention est puni de trois mois d'emprisonnement et de 3 750 € euros d'amende.

Le P'tit Vezinais 👺 Enfance et Jeunesse



Toute l'équipe de l'école publique de l'Evre vous souhaite une bonne année 2013!

L'année s'est clôturée avec un marché de noël pluvieux mais joyeux, où les enfants ont proposé des objets décoratifs et des friandises de leur fabrication, pour le plaisir des petits et des grands.

Après les glissades à la patinoire pour les enfants de cycle 2, c'est au tour des enfants de cycle 3 de plonger la tête la première (ou presque) dans la piscine de Glisséo depuis le 18 décembre. Ils bénéficieront de séances de natation jusqu'en mars.

Le mois d'avril sera artistique ensuite, avec la classe découverte cirque qui se déroulera du 15 au 19 avril sous le chapiteau du Georget Circus dressé sur le parking de la MCL. Nous vous attendons nombreux pour venir applaudir les enfants et les artistes le vendredi 19 avril à 18h30 lors du spectacle qui clôturera cette semaine acrobatique! (informations et billetterie auprès de l'école ou de l'APEC).

APEC

L'APEC remercie tous ceux qui ont participé au loto du 20 octobre 2012 et vous souhaite une bonne année 2013. Date à retenir : loto le 19 octobre 2013.



cole privée St-Joseph



Les enfants de l'école St Joseph ont vécu plusieurs temps forts pour renforcer le Vivre ensemble au sein de l'école (thème de l'année).

- · Juste avant les vacances de la Toussaint, les élèves de CE2-CM1- CM2 sont allés faire des jeux de société avec les élèves de maternelle.
- Afin de préparer le marché de Noël de l'école, les enfants se sont retrouvés autour d'un atelier cuisine. Chaque grand avait la responsabilité d'un plus petit. Au programme : confection de roses des sables, chocissons ... et surtout de la convivialité et de l'entraide.
- Jeudi 20 décembre, les enfants de l'école se sont réunis à l'église pour vivre la célébration.

Les enfants du cycle 2 et 3 sont allés à la piscine Glisséo pour 8 séances de natation. Ils ont chacun reçu un beau diplôme selon le niveau atteint : grenouille, hippocampe, dauphin.

Les élèves de CE2-CM1-CM2 sont allés, pour Noël, au cinéma pour voir le film d'animation « Le Tableau ». Ils ont beaucoup apprécié ce film sur la tolérance, l'imaginaire et l'aventure.

Tous les enfants de l'école ainsi que l'équipe éducative vous souhaitent une très belle année 2013!!





Football Club Vezins-Chanteloup

En ce début d'année 2013 le club de Vezins -Chanteloup souhaiteremercier l'ensemble de ses bénévoles et supporters pour le bon déroulement de cette première phase. Après son bal du 9 février 2013, le bureau et l'ensemble de ses bénévoles vont se préparer pour vous accueillir lors du traditionnel tournoi de Pâques le dimanche 31 mars.

Venez nombreux participer à ce tournoi familial ouvert à l'ensemble des Vezinais.

Le club compte à ce jour 143 licenciés dont de nombreux jeunes footballeurs qu'il convient de venir supporter et encourager.

Nous comptons sur vous pour venir vous investir auprès de nos dirigeants actuels.

Avec son école de football dirigé par Michel Portal les joueurs de 5 à 9 ans s'entraînent tous les samedis matin de 10h30 à 12h00. Tout jeune né en 2007

souhaitant venir découvrir le football sera le bienvenu. La saison de football se terminera fin mai, et sera suivie de son assemblée générale le 7 Juin 2013.

Pour tous renseignements:

Le président : SAULGRAIN Jérôme : 02 41 65 12 05 Le secrétaire : GOURICHON Vincent : 06 38 53 92 79

> Les membres du Bureau vous souhaitent Leurs meilleurs vœux pour l'année 2013.



Etoile cycliste Vezins-Chanteloup

Les membres de l'E.C.V.C se sont réunis le 24 novembre 2012, pour l'assemblée générale afin de renouveler son bureau et rappeler toutes les activités de l'année 2012 et le programme de l'année 2013.

- E.F.C.T.
- * La randonnée des Etangs et Forêts s'est déroulée le 29 avril 2012 à VEZINS avec malheureusement un temps désastreux. Cette année donc seulement 190 participants cyclotouristes, vététistes et marcheurs avec un classement spécial féminines.
- * Les adhérents du club, cyclotouristes et marcheurs ont participé à diverses randonnées et sorties organisées à l'extérieur, dont Le week-end de l'Ascension à SAINT PABU (Finistère), la randonnée pédestre de "La Salicorne" à GUÉRANDE le 24 juin.
- * Par ailleurs, quelques cyclotouristes se sont retrouvés à partager des randonnées départementales, nationales dans tous les coins de France sans oublier la semaine fédérale à NIORT. Puis en septembre3 participantes féminines ont honoré notre club au rassemblement "TOUTES à PARIS".

Dates à retenir :

* L'inscription pour les licences des adhérents du club et les nouveaux se fera lors de la Galette des rois, le dimanche 6 janvier 2013 à 16 h, salle des Associations de Vezins,



* La randonnée du club est programmée le dimanche 28 avril au départ de CHANTELOUP-les-BOIS. Tous les cyclotouristes, vététistes et marcheurs sont cordialement invités à y participer en espérant une météo favorable.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter: Odile BUFFARD au 02-41-64-47-37.

L'Étoile cycliste Vezins-Chanteloup vous adresse à toutes et tous ses meilleurs voeux pour l'année 2013.

Gym de Vezins

L'association GYM de Vezins, composée de 2 groupes, propose tous les mercredis :

<u>Une GYM douce mixte de 9 h à 10 heures</u> animée par Patricia qui permet aux participants de garder souplesse et endurance dans une ambiance conviviale et,

<u>Une GYM détente mixte de 20 h 30 à 21 h 30</u> animée par Stéphane qui propose chaque semaine un cours différent, avec le matériel adapté (haltères, élastiques, bâtons etc.). Les exercices dirigés par l'animateur sont corrigés, encouragés, et cela nous incite à aller au plus loin de nos possibilités afin d'étirer, fortifier et assouplir les muscles et les articulations pour garder tonicité et souplesse.

Chaque année, nous n'oublions pas de fêter Noël, la galette des rois, d'aller au restaurant en fin de saison. Le dernier cours de l'année

se fait à l'Etang des Noues et un pique-nique est organisé à cette occasion.

C'est avec plaisir que nous souhaitons vous inviter à participer à nos cours de gym pour vous faire découvrir tous ces moments agréables (1er cours gratuit).

TOUS LES MEMBRES DU BUREAU VOUS ADRESSENT LEURS MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNEE 2013.



Troupe théâtrale Jeanne d'Arc

La troupe théâtrale a terminé sa saison 2012 avec succès en présentant « Les hommes préfèrent mentir » d'Eric Assous. Nous remercions notre fidèle public qui nous a suivi à la Tessoualle et à Yzernay et à qui nous espérons avoir fait passer d'agréables moments.

Un grand merci également à tous ceux qui nous ont aidés et fait confiance dans cette nouvelle organisation nécessaire pour conserver une activité théâtre à Vezins.

Nous vous rappelons les dates du spectacle des baladins : Les 8 et 9 juin 2013 à la M.C.L

La troupe théâtrale vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2013 et vous donne rendez-vous pour une nouvelle comédie fin 2013.





CABINET D'EXPERTISES IMMOBILIÈRES

Diagnostics Vente Location Amiante - Plomb - Loi Carrez - Termites Gaz - Electricité - Performance énergétique CERTIFIE ICERT

Jean-Philippe CESBRON

9, rue des Landes - 49340 Vezins 06 85 08 30 95 - diag.cesbron@orange.fr

JAB Vezins-Chanteloup



La première phase du championnat s'est terminé fin décembre, et nous tenons à féliciter les équipes pour leurs résultats. La suite du championnat sera plus délicate mais toujours aussi intéressante puisque que 4 équipes montent en catégories supérieures.

Mini-poussines terminent 1ère de leur groupe Benjamines terminent 1ère de leur groupe Minimes filles terminent 3ème de leur groupe Cadets terminent 1er de leur groupe Juniors filles terminent 2ème de leur groupe Juniors gars terminent 1er de leur groupe Seniors sont actuellement 5ème de leur groupe Détente jouent le vendredi soir

« VENEZ LES ENCOURAGER »

Dates à retenir

- Concours de Belote le 03 Mars 2013 à la MCL de Chanteloup les Bois.
- Soirée Basket le 06 Avril 2013 à la MCL de Vezins.

- Loto: le 15 Septembre 2013 de Vezins.
- Tournoi le 25 mai pour les seniors.

Nous tenons à rappeler que le bon fonctionnement d'un club ou de toute autre association demande beaucoup d'énergie et de temps.

Nous avons besoin de renfort au niveau du bureau. Alors n'hésitez pas...

Nous profitons de cet article pour remercier tous les bénévoles, parents, licenciés et supporters pour l'aide apportée tout au long de la saison.

Merci car sans vous rien ne serait possible.

N'oubliez pas de venir nous retrouver sur notre site http://jabvc.clubeo.com

A bientôt Le Bureau

Cercle Bel-Air

Le Cercle Bel-Air de VEZINS fut crée en 1882. En 1904, il fut affilié à la loi 1901 comme société d'agrément dont le but était les relations amicales. Aujourd'hui, il est toujours aussi dynamique puisqu'il compte plus de 120 sociétaires qui pour une cotisation annuelle peuvent venir se détendre aux heures d'ouverture. L'année 2012 a été riche en manifestations : challenges, concours de palets sur cible, concours de boule de fort (1 joueur – 1 non joueur), pique-nique, concours de belote et porte ouverte avec de nombreux visiteurs.

Découverte du jeu de boule de fort avec démonstrations et essais par les écoles de VEZINS, par l'entreprise Fermetures Loire Océan qui avait organisée une soirée, par la Société Lac de Ribou et lors d'un circuit touristique de Saint Christophe du Bois. La boule de fort est assurément un sport puisque cette activité physique qui se joue en pantoufles et que sa pratique est avant tout un jeu avec ses règles. Une partie de boule de fort, c'est surtout une rencontre amicale et conviviale. Le jeu de la boule de fort et la vie sociale dans les sociétés, demeurent parties prenantes dans les traditions populaires de la vie locale.

Alors Vezinaises et Vezinais, le bureau du cercle BEL-AIR vous invite à la journée portes ouvertes le samedi 16 mars au 27 rue Nationale, afin de vous faire découvrir le jeu de la boule de fort, unique dans le Choletais et qui est l'activité principale du Cercle.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter les membres du bureau :

Président : André AUGÉ

Vice-président : Olivier MURZEAU

Secrétaire : Joël GRIS Trésorier : Jean-Paul SÉCHET

Trésorier adjoint : Jean-Claude MURZEAU

Membres: Jean-Noël BOMMÉ, Jean METAYER, Mickaël RACINEUX. Le Cercle Bel-Air adresse à toutes et à tous ses meilleurs vœux pour l'année 2013.

L'assemblée générale de la Société Cercle Bel-Air aura lieu le 16 février 2013 à 17 h 30, un vin d'honneur et la galette des rois sera servi lors de cette assemblée.

La société Cercle Bel-Air organise pour l'année 2013

- Un concours de palets du 17 février au 11 mai 2013 avec remise des lots le 11 mai 2013.
- Un concours de boule de fort (1 joueur 1 non joueur) du 2 mars au 27 avril 2013 avec remise des lots de la finale.
- Une porte ouverte le 16 mars 2013 de 15 h à 19 h.
- Un concours de belote le 23 mars 2013 à 14 h.
- Un pique-nique le 6 juillet 2013.

La boule de fort, large de 13 centimètres de diamètre – Epaisse de 10 centimètres. Son poids peut varier de 1.2 à 1.5 kg. C'est un jeu qui a les mêmes règles que la pétanque. Le but du jeu est d'être le plus proche du maître.



😽 Bibliothèque

Animation de Noël: Le festin de Noël à la Bibliothèque

Mercredi 12 Décembre, les bénévoles de la Bibliothèque ont invité les enfants avec les parents, les animatrices du centre de Loisirs et les assistantes maternelles à une petite animation pour fêter Noël.

Une vingtaine d'enfants et une dizaine d'accompagnateurs ont ainsi assisté à un petit spectacle de marionnettes. Le conte mettait en scène le loup, le renard et la belette qui avaient décidé de manger une dinde pour Noël. Mais, après s'être pris d'amitié avec la dinde, les trois compères hésitent à la cuisiner ...

Les enfants ont écouté avec attention et amusement l'animation mise en scène par les bénévoles.



Après le conte, place au bricolage. Par petits groupes, les enfants ont réalisé le décor de la table du festin (sapins de Noël, boules décorées, guirlandes etc..). Chacun est reparti avec sa création et l'après-midi s'est terminé par un goûter.

L'heure du conte à 15 h 45 à la bibliothèque.

Voici les dates pour le premier trimestre 2013 :

Mercredi 30 Janvier - Mercredi 20 Février - Mercredi 27 Mars Et si en 2013 vous vous inscriviez ou réinscriviez à la bibliothèque?

Vous pourrez découvrir les nouveautés qui sortent tous les mois, aussi bien pour les enfants, les ados et les adultes.

Et même, si vous deveniez bénévoles ?!

Vous pouvez nous contacter aux heures de permanence :

Mercredi 10 h 30 - 11 h 30 et 16 h 30 - 18 h 30

Vendredi 16 h 30 – 18 h Dimanche 10 h 30 – 12 h

Nous souhaitons à tous une bonne et heureuse année 2013 et une bonne santé.

Club de l'Espérance

Le mercredi 21 novembre, nous avons constaté une bonne participation du club pour le Téléthon 2012, 75 personnes participantes.

Mercredi 20 février : Après-midi bottereaux et mini-concours individuel.

Dimanche 24 mars: Bal à la M.C.L. avec Didier - Gilbert - 14h.30. Entrée: 7.Euros.

Mardi 2 avril : Concours de Belote à 13h30 à la M.C.L. Tarif : 5.50 euros. Le Club de l'Espérance vous souhaite une bonne année et une bonne santé.

UNC-AFN

Mercredi 8 mai : Commémoration Victoire – guerre 1939/1945 à Vezins. **Jeudi 5 septembre :** Pique nique de l'UNF-AFN à la Salle Annexe de Vezins.

Samedi 26 octobre : Concours de belote à la M.C.L.

Lundi 11 novembre: Armistice – guerre 1914/1918 à Vezins puis Chanteloup les Bois.

Jeudi 16 janvier 2014: Bilan financier - Galette des Rois.

Détendez-vous! Allez à la pêche avec « La Gaule Vezinaise »



Le dimanche 25 novembre 2012 a vu la fermeture de la pêche pour l'année 2012. Les pêcheurs semblent satisfaits de leurs prises et comme chaque année, l'ouverture de la pêche à la truite, pour les adhérents, a été un franc succès.

La journée « truites » du 9 juin 2012 ouverte aux communes

environnantes a été satisfaisante, sans plus. Il faudrait peut-être l'avancer, mais cela semble difficile car beaucoup de dates sont retenues par nos voisins. Nous verrons cela à l'Assemblée Générale.

Les enfants des familles rurales de Vezins, ainsi que ceux de Chloro'fil de Nuaillé, ont, comme d'habitude, eu droit à leur journée d'initiation à la pêche.

Nous vous communiquons ci-dessous les principales dates à retenir pour les activités de l'Association pour 2013, sous toutes réserves pour la journée « truites »





- Ouverture Truites uniquement pour les adhérents, du 17 au 28 Avril 2013, soit 2 mercredis 17 et 24, 2 samedis 20 et 27 et 2 dimanches 21 et 28
- Ouverture générale le mercredi 1er Mai 2013
- Journée « Truites » le samedi 8 Juin 2013
- En Juillet et Août 2013, ouverture tous les jours du 1er juillet au 31 août
- Nous renouvellerons la journée « Initiation pêche » avec les enfants des Familles Rurales de Vezins, ainsi que ceux de Chloro'Fil de Nuaillé. Les dates sont à déterminer avec les intéressés.

La Gaule Vezinaise présente à Monsieur le Maire, au Conseil Municipal, à ses adhérents et leur famille, ainsi qu'aux Vezinaises et Vezinais, leurs meilleurs souhaits et vœux pour les fêtes de fin d'année.

Le Président, Jacques JURET





Familles Rurales Vezins-Chanteloup

Trois salariés:

- Christelle AUVINET, directrice de l'accueil périscolaire et de loisirs.
- Elodie CHETANNEAU, directrice –animatrice le mercredi et les petites vacances.
- Caroline DEVANNES, animatrice au sein de l'accueil périscolaire et de loisirs.
- Alexandra CESBRON, animatrice au sein de l'accueil périscolaire et de loisirs.

Deux services:

- Accueil périscolaire pour les enfants scolarisés dans les deux écoles de Vezins.
- Accueil de Loisirs pour les enfants de Vezins et Chanteloup.

L'association propose également à toute personne intéressée :

- La location d'une tente marabout (60 m²). Pour toute réservation, merci de contacter Christelle BORDREAU au 06.62.75.98.32
- La location d'un échafaudage roulant (hauteur : 6 m). Contact : Mr POINEL

Accueil Périscolaire :

Cette structure d'accueil se situe 10 rue du Parc. Elle est destinée aux enfants des 2 écoles de Vezins.

L'objectif principal est d'offrir aux parents une solution d'accueil régulière ou occasionnelle. Elle fonctionne avant et après l'école. Les horaires sont les suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 9h et de 16h30 à 19h00.

Un petit déjeuner est proposé jusqu'à 7h45 et un goûter est servi l'après-midi.

Tout en respectant leur rythme, leurs envies et leurs goûts, les enfants peuvent jouer librement, réaliser des activités, dessiner, mais aussi lire et/ou effectuer leurs devoirs. Ils peuvent également se reposer.

Les inscriptions peuvent se faire via notre site internet :

www.malle-aux-souvenirs.fr

Accueil de Loisirs:

Ce service fonctionne tous les mercredis et durant les vacances scolaires de 7h15 à 18h15.

Le mercredi et le temps des vacances scolaires, l'accueil de loisirs occupe l'espace périscolaire et le restaurant scolaire pour offrir aux enfants âgés de 3 à 12 ans des moments de détente, de loisirs, de plaisir et d'enrichissement.

Une équipe d'animation propose alors un panel d'activités (manuelles, sportives, culturelles...) mais également des sorties, adaptées à l'âge des enfants.



Avant chaque période d'ouverture, des plaquettes sont distribuées par le biais des écoles et vous informent des dates, du programme proposé et des modalités d'inscriptions.

Pour un meilleur fonctionnement des services, merci de respecter les dates d'inscription. Au-delà du délai imposé par la dernière date, l'inscription de vos enfants sera conditionnée par le nombre de places correspondant à l'encadrement prévu et par l'organisation des activités.

IMPORTANT:

Pour cette année 2013, vos enfants pourront être accueillis :

- pendant les petites vacances de février, d'avril et de la toussaint,
- pendant les vacances estivales : <u>du 8 juillet au 2 août</u> 2013 et du 26 au 30 août 2013

Les modalités d'inscriptions sont variables : Petites vacances :

- demi-journée (matin ou après-midi) avec ou sans repas.

Le P'tat Vezinais 🎇

Associations

- Journée avec ou sans repas.
- Semaine avec ou sans repas.

Vacances estivales:

- journée avec ou sans repas.
- Semaine avec ou sans repas.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et de vos suggestions.

Un petit retour sur l'année 2012!!!

Cet été l'accueil de loisirs a proposé de nombreux thèmes attractifs. Parmi eux :

- « A la découverte du cinéma et de la musique » avec une sortie au parc de Brissac
- « A la découverte de nouveaux sports » avec une sortie équitation
- « A la découverte du cirque» avec une sortie au parc de Massais
- « A la découverte du monde aquatique » avec une sortie à Glisséo
- « A la découverte des métiers » avec une journée pêche

N'hésitez pas à consulter notre site internet : www.malle-aux-souvenirs.fr, vous y retrouverez tout le fonctionnement de nos services. Vous pourrez y découvrir les temps forts, le programme détaillé, les photos des diverses activités mises en place durant chaque période de vacances.

Enfin, comme chaque année, à l'occasion de l'assemblée générale « Familles Rurales », une chasse aux œufs sera organisée pour vos enfants le samedi 23 mars 2013 à 10h30 à l'Accueil périscolaire. Nous comptons sur votre présence!

Composition du bureau 2012-2013:

Présidente : Christelle BORDREAU
Trésorier : Philippe AMEIL
Secrétaire : Marina GUILBAULT
Membres : Anne-Sophie BERTHOME
Christelle ROBERT

Adresse:

Accueil périscolaire et Accueil de Loisirs 10 rue du parc - VEZINS - Tél : 02 41 64 94 65

Contact : Christelle AUVINET (responsable)
Tél : 02.41.64.94.65 - Mail : famillesruralesvezins@yahoo.fr

Bonne année 2013



- → Informer et accompagner **les familles** dans la recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant.
- → Informer et accompagner les assistantes maternelles dans leur travail au quotidien.
- → Animer des matinées d'éveil où les enfants, en compagnie de leurs parents, de leurs grands-parents ou de leur assistante maternelle, se retrouvent pour jouer et découvrir.

Cette année scolaire 2012/2013, des **ateliers de professionnalisation** sont organisés pour les assistantes maternelles du territoire sur le thème de la <u>musique</u> et des <u>histoires</u>, avec un musicien et une conteuse. Cela afin de leur permettre d'enrichir leurs connaissances et leur donner l'envie de les utiliser avec les tout-petits.

Les matinées d'éveil ont lieu chaque semaine sur la commune (sauf vacances scolaires). Le relais y est présent environ **une fois par mois**. L'accueil se fait à partir de 9h30 mais il est possible d'arriver plus tard. <u>On arrive et on repart quand on veut</u> (gratuit et sans inscription). Le relais propose



différentes **activités**, adaptées aux jeunes enfants, et les séances se terminent par un temps convivial de **chansons**.

Pour tous renseignements contacter:

Isabelle Charrier-Bigot

Relais assistants maternels

CSI Chloro'fil - 40 bis, rue de la Libération - 49340 Nuaillé

02 41 55 93 41



ASSOCIATION ADMR L'OREE DU BOIS

4 rue des Ecoles – 49340 VEZINS

Tél.: 02 41 30 59 25

E-mail: oreebois@asso.fede49.admr.org

www.admr.org

Quelle que soit votre situation, l'ADMR a le service qu'il vous faut !

Le Domicile facile à vivre

L'entretien du domicile, du linge Un chez-soi entretenu, une cuisine propre. meubles dépoussiérés, du linge repassé, ...

Votre emploi du temps vous laisse peu de disponibilité ? Confiez-nous votre maison en toute tranquillité.

Pour le ménage et le repassage, l'ADMR s'occupe de tout !

La Famille en toute sérénité



La garde d'enfants à domicile Un mode de garde adapté à vos besoins et à ceux de vos enfants.

L'ADMR s'adapte à vos horaires de travail et à vos contraintes. Vos enfants sont gardés chez vous, en toute sécurité, par des professionnels qualifiés et formés.

Un rythme plus reposant pour les enfants et moins de stress pour les parents.

L'accompagnement social et familial A certains moments de la vie, il faut savoir se faire

Grossesse, naissance, séparation, maladie, hospitalisation,

Dans ces situations, l'ADMR vous seconde, veille au bienêtre de votre famille, vous aide à vous organiser.



L'Autonomie

des personnes accidentées, âgées ou en situation de handicap

La liberté de rester chez soi

Vous sortez d'hospitalisation et avez besoin d'aide

Vous n'avez pas ou plus la capacité de "faire seul" du fait de votre handicap ou de votre âge ?

L'ADMR vous accompagne dans :







 pour un accompagnement à la vie sociale : courses, rendez-vous, sorties, ...

Par la relation forte qu'ils développent, les bénévoles et les professionnels de l'ADMR favorisent les liens avec l'entourage pour éviter l'isolement. Les interventions se font dans le respect des choix de la personne, valeur essentielle de l'ADMR depuis plus de 60 ans.



50 % de réduction ou crédit d'impôt

N'hésitez pas à nous solliciter pour toute demande





Bénévole à l'ADMR, pourquoi pas vous ?

Pour être acteur utile de proximité des relations dans votre commune

Pour vivre une expérience humaine enrichissante

Pour aider les familles, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap

Pour apporter votre présence, votre écoute, votre amitié ...

Association jumelage football-Franco/Belge

Comme tous les ans, nous préparons le jumelage, rencontre franco-belge, qui aura lieu à Vezins France cette année.

Vous pouvez donc réserver votre week-end de Pentecôte qui se déroulera les 18, 19 et 20 mai 2013.

Le bulletin d'inscription pour les familles qui veulent recevoir des amis belges sera disponible sur le prochain p'tit Vezinais.

Comme à chaque jumelage, une soirée dansante avec repas sera organisée le samedi soir (soirée privée sur carte d'invitation). Quant au dimanche soir, une soirée dansante avec orchestre sera ouverte à tous les Vezinais.

Nous comptons sur tous les « habitués » et espérons étendre le jumelage à d'autres nouvelles familles d'accueil...

Le bureau du jumelage football souhaite à toutes les vezinaises et tous les vezinais ses meilleurs vœux pour la nouvelle année 2013 et vous donne rendez-vous lors du prochain week-end de Pentecôte.

MANIFESTATIONS 2013:

- PENTECOTE : week-end du jumelage les 18,19 et 20 mai 2013 en France
- 7 DECEMBRE : Soirée dansante avec repas réunionnais

🕏 le Foyer des jeunes

Le Foyer des Jeunes de Vezins a renouvelé l'organisation d'un concours de palets le 17 février 2012. Comme l'année passée, ce fût une réussite. Nous remercions donc tous les amateurs de palets qui ont contribué au bon déroulement de cette soirée.

Les « anciens » jeunes du foyer ont quitté l'association pour laisser place aux plus jeunes, c'est pour cette raison que cette année le concours de palets n'est pas renouvelé mais le sera peut-être en 2014 si les jeunes sont assez nombreux...

Nous convions donc parents et enfants (à partir de 14 ans) à L'assemblée générale qui aura lieu le **JEUDI 7 MARS 2013 à 19 H** au foyer des jeunes, rue des Landes.

Ordre du jour,

- Inscriptions : il est demandé la somme de 8 € pour l'adhésion, une photo d'identité, un chèque de caution de 30 € ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs. Le règlement intérieur vous sera remis lors de l'inscription, il devra être signé par les parents et le jeune.
- Adhésion 2013 : 8 €
- Renouvellement du bureau
- Bilan de l'année 2012
- Projets 2013
- Questions diverses

Le foyer des jeunes vous souhaite une bonne et heureuse année 2013.

CORDONNERIE – CLÉS – GRAVURES

Imprimerie – Tampons – Affûtage Plaques (auto moto) - Plastification COUPE – MÉDAILLES – TROPHÉES

FERRAND Gérard

C.C. CARREFOUR 49300 CHOLET

Tél./Fax.: 02 41 58 16 75

A votre service depuis 1975. C'est toute la DIFFÉRENCE

OSTRÉICULTEUR GENDRON Éric

Vente d'huîtres. tous les dimanches matin de septembre à avril. Place du Général de Gaulle **49340 VEZINS**



Présent sur le marché le dimanche matin de sept. à avril

8 Lot La Nouvelle Brille - 85680 LA GUÉRINIÈRE Tél.: 02.51.39.45.36

Consommez local avec le Guide Bien dans mon assiette!



Le Pays des Mauges, dans le cadre de ses «Actions Climat Energie », met à disposition des consommateurs un guide des produits locaux en vente directe chez les producteurs sur le territoire des 7 communautés de communes du Pays des Mauges : Champtoceaux, Montrevault, St-Florent-le-Vieil, Centre Mauges, Chemillé, Moine et Sèvre et Bocage. Un guide pratique qui permet à chacun d'identifier facilement et rapidement les points de vente, les produits proposés et leurs labels de qualité. Une façon pour le Plan Climat de mettre

en avant les circuits alimentaires de proximité et de sensibiliser le grand public aux différents modes de consommation et aux actions menées par les exploitants en faveur de l'énergie (production d'énergie renouvelable, stockage de carbone et économie d'énergie). Le guide Bien dans mon assiette répertorie également les démarches collectives comme les marchés locaux ou les magasins de producteurs, pour répondre au mieux aux attentes des consommateurs et faciliter leur accès aux produits locaux.

Le guide Bien dans mon assiette est à disposition des consommateurs gratuitement dans les mairies, les communautés de communes, les Offices de Tourisme et les centres sociaux du Pays des Mauges, ainsi qu'à la Maison de Pays à Beaupréau et chez les producteurs ou points de vente qui figurent dans le guide. Il est également disponible en téléchargement sur le site internet des Actions Climat Energie : www.energieclimat-paysdesmauges.fr



Cette action est menée par le Comité Régional de Développement Agricole et rural des Mauges (CRDAM), l'antenne locale de la Chambre d'Agriculture, en partenariat avec le Pays des Mauges et le CPIE Loire et Mauges.

Renseignements: Vincent BOUDET, conseiller en développement territorial au Comité

Régional de Développement Agricole et rural des Mauges (CRDAM)

vincent.boudet@maine-et-loire.chambagri.fr - 02 41 96 77 00

www.energieclimat-paysdesmauges.fr

Contact presse : Marie Cotonéa - m-cotonea@paysdesmauges.fr PAYS DES MAUGES - La loge - BP50048 - 49602 Beaupréau Cedex - www.paysdesmauges.fr

Syndicat Mixte des Bassins Evre Thau St Denis



Denis BRANGER
Technicien rivière

SYNDICAT MIXTE PES BASSINS ÈVRE THAU SE PENIS

Z.I. Les Landes Fleuries - Andrezé - BP 30063 49602 BEAUPRÉAU CEDEX Tél. 02 41 71 76 83 - Fax 02 41 71 76 88

contact@evrethausaintdenis.fr - www.evrethausaintdenis.fr

Le Syndicat Mixte des Bassins Èvre - Thau - St Denis (SMiB) vient de finaliser un guide à destination des riverains des cours d'eau.

Ce guide, présenté sous forme d'une chemise avec différentes fiches thématiques, a pour but de donner des conseils pratiques et de rappeler la réglementation aux riverains (propriétaires et/ou exploitants) qui souhaitent engager des travaux en bordure de cours d'eau.

Les thèmes abordés dans ce guide sont multiples: entretien de la végétation des berges, clôtures et abreuvoirs, plantations, protections de berges, ouvrages, zones humides, espèces envahissantes et réglementation.

Ce guide est gratuit, disponible au siège du SMiB et téléchargeable sur le site internet : www.evrethausaintdenis.fr



Anjou bus



Anjoubus, le réseau de transports de tous les habitants

Lancé il y a un an, le nouveau réseau de transport du Conseil général permet à chacun de se déplacer suivant ses besoins en Maine-et-Loire.

Trois types de lignes sont proposés aux usagers :

- les lignes directes desservant les zones urbaines,
- les lignes de proximité offrant une desserte plus fine du territoire,
- les lignes se déclenchant à votre demande.

Les nouveautés sur les lignes directes et de proximité Des services express sur les principales lignes du réseau Anjoubus, qui améliorent la durée des parcours, les fréquences et l'amplitude horaire de fonctionnement notamment le soir. Ils sont ouverts sur les dessertes suivantes :

Segré – Le Lion d'Angers – Angers (ligne 1)

Seiches-sur-le-Loir – Angers (ligne 2)

Corné – Andard – Brain-sur-l'Authion – Angers (ligne 3) Brissac – Quincé – Angers (ligne 5)

Le-Louroux-Béconnais – Bécon-les-Granits – Angers (ligne 9)

Afin d'offrir un service toujours plus adapté aux usagers et tenir compte de leurs demandes, des parcours express supplémentaires sont mis en service depuis le 4 septembre 2012 sur la ligne 1 pour les habitants d'Angers vers Le Lion-d'Angers et Segré, sur la ligne 2 entre Corzé et Angers et sur la ligne 3 entre Mazé et Angers.

De nouvelles lignes depuis 2011

Ligne 8 : Cholet – Ancenis, avec une desserte de Saint-Lorent-le-Vieil

Ligne 25 : Brain-sur-Longuenée – Vern-d'Anjou – La Pouëze vers Angers

Des arrêts ont été ajoutés à Saint-Pierre-Montlimart sur la ligne 8, dans le centre-ville de Chemillé sur la ligne 42 ou encore à l'Atoll sur les lignes 9 et 25, pour acheminer les salariés du site ou pour faire du shopping en car. Sur l'ensemble des services, les temps de parcours ont été optimisés.

Les formules d'abonnement permettent aux salariés de se rendre sur leur lieu de travail en faisant de réelles économies.

Les lignes en déclenchement à la demande, pour encore plus de flexibilité

Elles permettent de rejoindre une gare et d'assurer une correspondance avec un TER:

Beaufort-en-Vallée – Gare de La Ménitré (ligne 41)

Beaupréau – Jallais – La Chapelle-Rousselin – Gare de Chemillé (ligne 42)

La Pommeraye – Bourgneuf – St-Laurent-de-la-Plaine – Chalonnes – Gare de Chalonnes (ligne 43)

Proposé sur des horaires et des itinéraires prédéfinis, ce service fonctionne à partir du moment où au moins une réservation est déclenchée (au plus tard la veille pour le lendemain). Tarif : 2,50 € la course.

Renseignements et inscriptions: 02 41 814 814

En savoir plus www.anjoubus.fr





灪 Le monoxyde de carbone

Comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...). Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- 1/ Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- 2/ Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- 3/ N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (gazinière, brasero etc.).
- 4/ Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus: www.prevention-maison.fr Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES)

Chauffages d'appoint : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut notamment être émis par les chauffages d'appoint si ceux-ci ne sont pas utilisés de façon appropriée :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : gazinière, brasero, barbecue etc.
- · Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air de votre logement.

Pour en savoir plus : www.prevention-maison.fr Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES)



Intercommunalité



Derniers Mois Du Programme D'aides Aux Travaux Sur Le Choletais. Profitez des derniers mois du programme d'aides aux travaux sur le

Choletais pour améliorer votre habitation.

Bientôt la fin de l'OPAH.

La Communauté d'Agglomération du Choletais mène depuis 2010 une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) permettant aux propriétaires de bénéficier d'aides exceptionnelles pour réhabiliter leurs logements (amélioration de la performance énergétique, adaptation au vieillissement ou au handicap, remise sur le marché de logements locatifs, etc.).

Cette politique volontariste en matière d'amélioration de l'habitat a permis d'améliorer plus de 200 logements (propriétaires occupants ou en locatif) grâce aux subventions publiques de la Communauté d'Agglomération du Choletais, de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et du Conseil Général de Maine-et-Loire. Cette OPAH prendra fin en août 2013. Il ne vous reste que quelques mois pour déposer un dossier de demande de subvention.

Rappel des objectifs de l'OPAH:

- améliorer le confort des logements et notamment leur performance énergétique,
- adapter le logement à la perte d'autonomie liée au vieillissement et/ou au handicap,
- lutter contre l'habitat indigne ou dégradé,
- promouvoir une offre locative à loyer et charges maîtrisés.

Qui peut en bénéficier :

- Propriétaires qui occupent leur logement (résidences principales) sous conditions de ressources,
- Propriétaires qui louent ou souhaitent louer un bien immobilier en réalisant des travaux,
- Pour des logements de plus de 15 ans.

Pour quels travaux:

Tous les projets de travaux d'amélioration de l'habitat peuvent être éligibles. Seuls sont exclus les petits travaux d'entretien ou de décoration, ainsi que les travaux assimilables à de la construction neuve ou à de l'agrandissement. Ainsi, sont subventionnés les travaux destinés à l'amélioration de l'habitat (gros œuvre, toiture, menuiserie, réseaux d'eau, d'électricité et de gaz, équipements sanitaires, ...), les travaux

d'accessibilité ou d'adaptation du logement favorisant le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées (douche à l'italienne, main courante, monte personne, cheminement...) et les travaux favorisant le développement durable (travaux liés aux économies d'énergie, travaux d'isolation, remplacement de chaudières...).

Les travaux ne doivent pas être commencés avant d'avoir obtenu l'accord des financeurs et devront obligatoirement être réalisés par des professionnels.

Ou s'adresser, se renseigner:

Pour animer ces dispositifs, la CAC a missionné une équipe opérationnelle, le bureau d'études CitéMétrie, présente à l'Espace Conseil Habitat.

Ce guichet unique offre gratuitement le conseil et l'assistance aux propriétaires dans leur projet de travaux :

- le conseil à travers notamment les entretiens thermiques (accessible à tous),
- un accompagnement personnalisé: assistance technique (réalisation de diagnostics à domicile, définition du projet), administrative (montage du dossier de demande d'aides), financière (recherche des financements auprès de l'ensemble des partenaires).





Infos pratiques

URGENCES				
Pompiers Cholet	18			
Gendarmerie de Vezins	Tél. 02 41 64 40 02			
S.A.M.U.	15			
Centre Anti-Poison	Tél. 02 41 48 21 21			
SERVICES COMMUNAL	JX			
Mairie - Place Flandres Dunkerque	T/I 02 41 40 02 60			
mairie.vezins49@wanadoo.fr	Tél. 02 41 49 02 60 Fax 02 41 49 02 63			
www.mairie-de-vezins.com	Fax 02 41 49 02 03			
Agence postale Place Flandres Dunkerque	Tél. 02 41 64 40 59			
-	l'Agence postale			
Horaires d'ouverture de la Mairie et de l'Agence postale Lundi-mercredi-vendredi : 9h/12h - 14h/18h30 Mardi-jeudi : 9h/12h				
Permanences assistantes sociales Circonscription de Cholet	Tél. 02 41 46 20 00			
Collecte des ordures ménagères (voir ca	alendrier de la CAC)			
Déchetterie				
Samedi : 9h/12 - 14h/17 h - Lund				
Relais paroissial de Vezins	Tél. 02 41 64 30 45			
Cimetière : s'adresser à la l				
SERVICES SCOLAIRES				
Ecole Publique de l'Evre				
Place Flandres Dunkerque	Tél. 02 41 49 02 64			
Directrice : Mme GUIBERT				
Ecole Privée Saint Joseph Impasse Joseph Giron	Tél. 02 41 64 40 05			
Directrice : Mme FARDEAU	161.02 41 04 40 03			
Périscolaire - Rue du Parc				
Directrice : Mme AUVINET	Tél. 02 41 64 94 65			
Halte Garderie	T41 02 41 62 55 25			
Maison de l'Enfance à Trémentines	Tél. 02 41 62 55 25			
Bibliothèque « Marques Page »				
Mercredi : 10h30/11h30				
16h30/18h30	Tél. 02.41.62.84.73			
Vendredi : 16h30/18h Dimanche : 10h30/12h				
Salle de sports et MCL - Rue du Parc	Tél. 02.41.64.96.80			
Restaurant scolaire - Rue du Parc	101. 02. 11.0 1.50.00			
Les jours d'écoles	Tél. 02.41.64.38.53			
S'adresser en Mairie pour les inscriptions.				
SERVICES MEDICAU	<			
Médecin	Tél. 02.41.64.44.08			
M. VANDANGEON	Tél. 06.09.77.13.68			
4 rue du Chapelet	00.05.77.15.00			
Pharmacie				
HAMON PAUL Brigitte	Tél. 02 41 64 45 61			
46 rue de Cheneveau Lundi, mardi, mercredi et vendredi				
9h/12h30 15h/19h30				
Jeudi et samedi : 9h/12h30				

SERVICES MEDICAUX	<u> </u>
Pharmacie de garde	32 33
Infirmières Mme COMBREAU Catherine Mme DEFOIS Sylvie 17 rue de Cheneveau	Tél. 06 10 04 51 48
Kinésithérapeute M. CORBREJAUD Jacques M. RUPIN Mickaël Mme BAUMARD Emilie 20 rue Nationale	Tél. 02 41 64 44 93 sur rendez-vous
Vétérinaires 23 rue de Cheneveau Lundi au vendredi 8h30 – 12h Samedi 8h30 – 13h	Tél. 02 41 64 40 10
Ambulances Baranger - Cailleau (Commune de stationnement)	Tél. 02 41 62 93 00
SERVICES DIVERS	
CAF - 44 rue du Pararis - CHOLET	Tél. 0 820 254 920
CPAM - 2 rue Saint Eloi - CHOLET	Tél. 0 820 904 157
CARSAT 26, ter rue du Puits Gourdon - CHOLET	39 60
MSA - 26 ter rue du Puits Gourdon - CHOLET	Tél. 02 41 58 87. 69
Centre Social Intercommunal CHLORO'FIL Rue de la Libération - NUAILLE	Tél. 02 41 55 93 41
ADMR - 4 rue des Ecoles - VEZINS	Tél. 02 41 30 59 25
AUTRES SERVICES	
EDF-GDF - Chemillé	0 810 49 49 49
SAUR	0 810 811 190
France Télécom 19 avenue Maudet - CHOLET	10 13 et 10 15
DDT 16 Bd Faidherbe – CHOLET Lundi-mardi-jeudi-vendredi par téléphone de 9h - 12h Reçoit sur rendez-vous uniquement	Tél. 02 41 49 15 00
POLE EMPLOI 54 rue des Bons Enfants - CHOLET	39 49
VEOLIA EAU	0811 902 902
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 42 rue du Planty - CHOLET	Tél. 02 41 49 58 20
TRESOR PUBLIC 42 rue du Planty - CHOLET	02 41 71 97 00
SOUS-PREFECTURE 30 rue Trémolière - CHOLET	02 41 63 41 50
PREFECTURE - Place Michel Debré - ANGERS	02 41 81 81 81

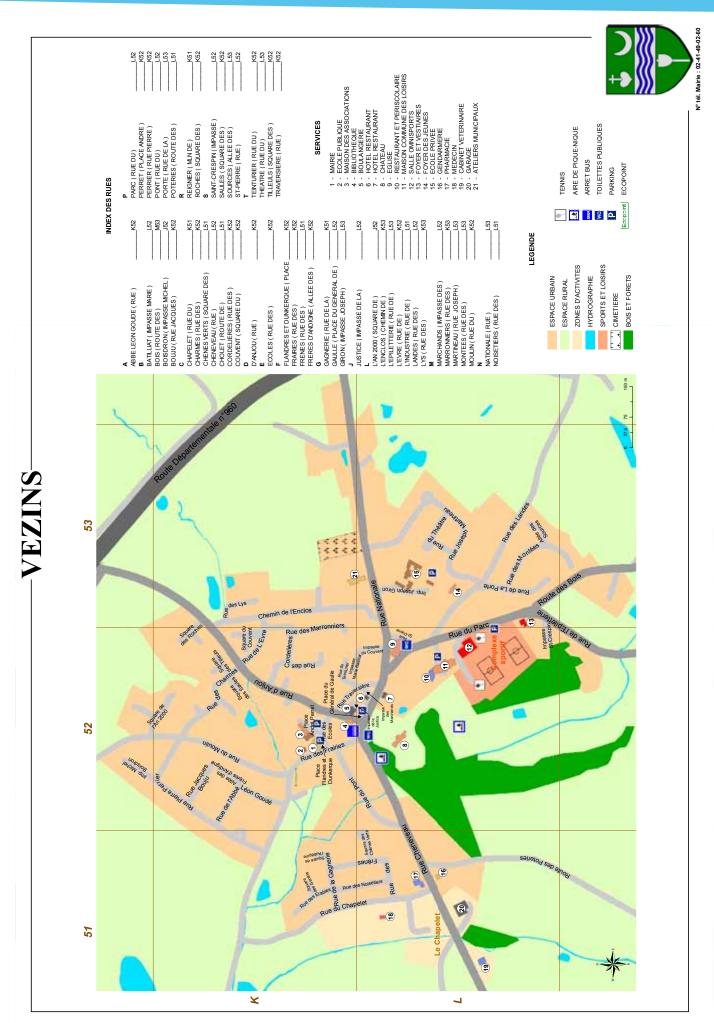
Le P'tit Vezinais 👺 Agenda, loisirs et manifestations

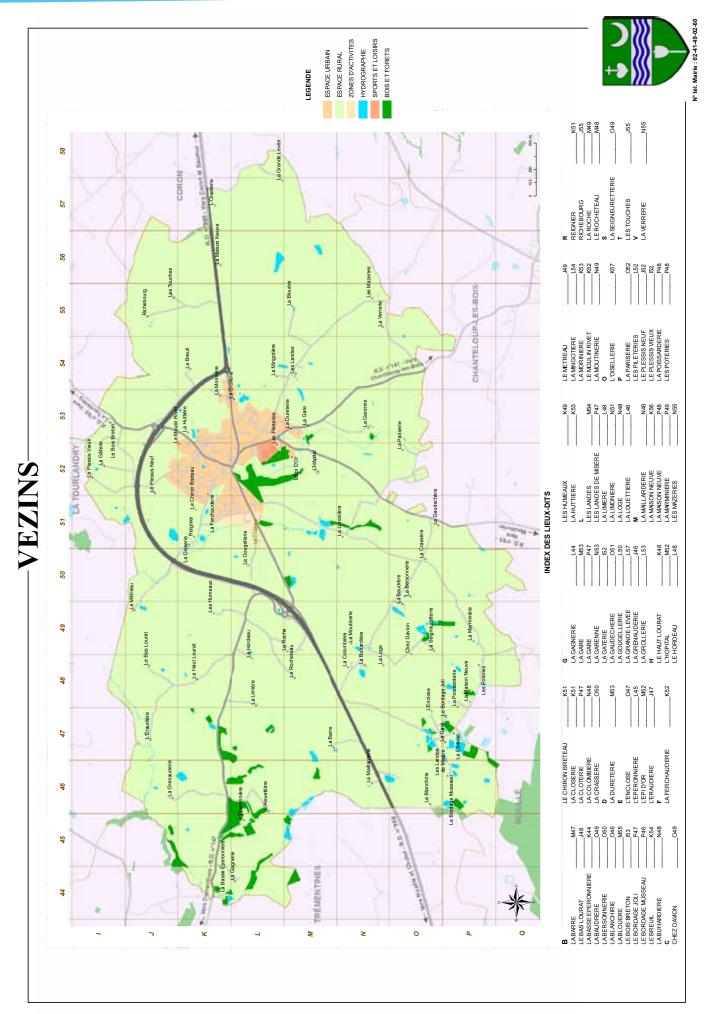
Date	Manifestation	Lieu et heure	Organisateur	
9 février	Bal	MCL de VEZINS	Football Club Vezins-Chanteloup	
16 février	Assemblée Générale	27 rue Nationale à 17 h 30	Cercle Bel Air	
17 février au 11 mai	Concours de palets	27 rue Nationale	Cercle Bel Air	
20 février	Après-midi bottereaux et mini-concours individuel	Salle Annexe	Club de l'Espérance	
2 mars au 27 avril	Concours de boule de fort	27 rue Nationale	Cercle Bel Air	
7 mars	Assemblée Générale	Foyer des jeunes à 19 h, rue des Landes	Foyer des Jeunes	
8 mars	Concours de palets	MCL de VEZINS	APEL	
16 mars	Portes Ouvertes	27 rue Nationale de 15 h à 19 h	Cercle Bel Air	
23 mars	Assemblée Générale Chasse aux œufs	Accueil périscolaire à 10 h 30	Familles Rurales	
23 mars	Concours de belote	27 rue Nationale	Cercle Bel Air	
24 mars	Bal	MCL de VEZINS à 14 h 30	Club de l'Espérance	
31 mars	Tournoi de Pâques	MCL et au stade de VEZINS	Football Club Vezins-Chanteloup	
2 avril	Concours de belote	MCL de VEZINS à 13 h 30	Club de l'Espérance	
6 avril	Soirée	MCL de VEZINS	BASKET	
28 avril	Randonnée du Club	Départ de CHANTELOUP LES BOIS	Etoile Cycliste Vezins-Chanteloup	
8 mai	Commémoration Victoire - guerre 1939/1945	VEZINS	UNC — AFN	
18/19/20 mai	Week-end du jumelage en France	MCL / Salle Annexe de VEZINS	Jumelage	
7 juin	Assemblée Générale	Salle Annexe de VEZINS	Football Club Vezins-Chanteloup	
8 juin	Journée « Truites »	Etang de l'Uzellière	La Gaule Vezinaise	
8 juin	Spectacle des baladins	MCL de VEZINS	Théâtre	
9 juin	Spectacle des baladins	MCL de VEZINS	Théâtre	
15 juin	Kermesse	MCL de VEZINS	Ecole Privée Saint Joseph	
28 juin	Fête de l'Ecole	MCL de VEZINS	Ecole Publique de l'Evre	
5 juillet	Fête de la musique	Bourg de Vezins	Comité des Fêtes	
6 juillet	Pique-nique	27 rue Nationale	Cercle de Bel Air	
13 août	Don du sang	MCL et Salle Annexe de VEZINS	Don du Sang	
5 sept.	Pique-nique	Salle Annexe de VEZINS	UNC - AFN	
15 sept.	Loto	MCL de VEZINS	Basket	
6 oct.	Banquet de l'amitié	MCL de VEZINS	CCAS de Vezins	
19 oct.	Loto	MCL de VEZINS	APEC	
26 oct.	Concours de belote	MCL de VEZINS	UNC - AFN	
8 nov.	Concours de palets	MCL de VEZINS	Football Club Vezins-Chanteloup	
9 nov.	Soirée à thème	MCL de VEZINS	Comité des Fêtes	
11 nov.	Armistice – guerre 1914/1918	VEZINS puis CHANTELOUP LES BOIS	UNC – AFN	
23 nov.	Opération « Un Bébé, Un Arbre »	Salle Annexe de VEZINS	Commune de Vezins	
7 déc.	Soirée dansante avec repas réunionnais	MCL de VEZINS	Jumelage	





Plans





Le P'tit Vezinais 👺

Calendrier Collecte déchets 2013

Calendrier collecte déchets 2013

Calendrier collecte déchets 2013



Nos objets ont droit Reparer, customiser, donner.

c'est mieux le coffre plein.



EMBALLAGES Le Choletais































Un nouveau show room!

Une exposition de tous les produits FLO sur 200 m²

Vos installateurs sur Vezins :

- Fabrice LAROCHE (02 41 64 12 12)
- Menuiserie BOUTIN (02 41 64 43 97)









6 rue du Chapelet 49340 VEZINS - Tél. 02 41 64 90 91

www.flo-fermetures.fr



Info de dernière minute



La pause café de l'ENTOUR'AGE

Le Jeudi 14 février 2013 de 15h30 à 17h au CLIC IGEAC

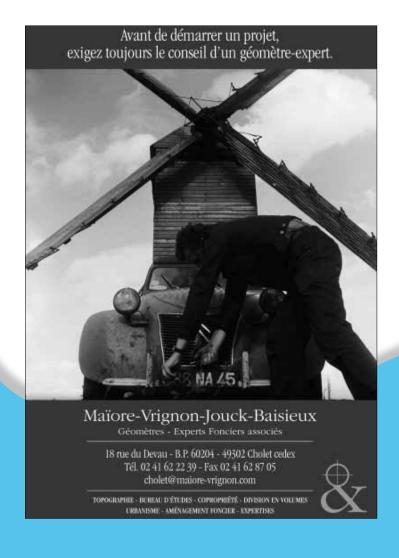
Programme:

15h30 : Une vie de couple malgré la dépendance du conjoint ?

Animé par M^{me} Auger, psychosociologue.

16h30: Libre discussion autour d'un café

CLIC IGEAC - Pôle social - 24 avenue Maudet (face aux halles) - 49300 CHOLET - Tél. 02 41 30 26 34





Thierry CHARLOS 40, rue Nationale - 49340 VEZINS

POSE CARRELAGE
FAIENCE
CHAPE LIQUIDE
BELITEX

Tél./Fax 02 41 64 96 93 E-mail : sarl.charlos@wanadoo.fr

> SIRET: 403 706 252 00018 APE: 4333Z - N° TVA FR48403706252